

**2023-029**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNEREPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 08****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2023

SOUS-DOMAINE

SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt-trois, et le trente mai

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : 11

Votants : 13

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Marie-Josée BOUNOURE, Marie-Claude BUSTO.**OBJET :****Attribution de
subvention 2023 à
l'Association****Narbonnaise pour les
Actions d'Adaptation
(A.N.A.A.)****PROCURATIONS** : Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Marie-Claude BUSTO à Henri BUSTO.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Claudine BOUFFET.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'A.N.A.A. (l'Association Narbonnaise pour les Actions d'Adaptation) pour l'année 2023.

Cette association est gestionnaire du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et du Centre Médico-Psycho-Pédagogique de Narbonne/Port la Nouvelle (CMPP). Ces centres, qui sont des établissements sans but lucratif, peuvent être amenés à accueillir tous les ans des enfants et des adolescents de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

- ↳ DECIDE d'octroyer, pour l'exercice 2023, une subvention de 100,00 € à l'Association Narbonnaise pour les Actions d'Adaptation (A.N.A.A.) ;
- ↳ PRECISE que la dépense est inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2023 ;
- ↳ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération ;
- ↳ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Transmise à la Présidente de l'A.N.A.A.,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

CONVOCACTION C.M. :
23/05/2023

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 011-211100243-20230530-DELIB2023029-DE



AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :
23/05/2023

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION EN

S/PREFECTURE LE :

01/06/2023

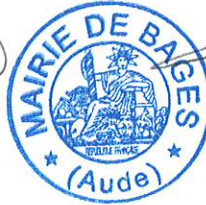
PAR PUBLICATION

LE : 01/06/2023

Jean-Louis RIO

Claudine BOUFFET


Maire de BAGES




Secrétaire de séance